



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

TROPHEE ESTUAIRE ROSE : le 2 et 3 OCTOBRE 2021

COUPE DORDOGNE 2021: Les 5/09, les 2 et 3/10, et le 17/10

CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN (33)

SB – DORDOGNE & ESTUAIRE DE LA GIRONDE (33)

RAPPEL : CONTROLE LORS DE L'INSCRIPTION DU PASS SANITAIRE COMPLET ou TEST RT-PCR NEGATIF -72H OBLIGATOIRE POUR TOUT L'EQUIPAGE !

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur les panneaux d'affichage au Club House du CNL; ils seront également mis en ligne sur le site internet www.cnl33.fr
3.2 Le PC course est situé à Club House du CNL, Tel : 06 73 46 40 44, andree.buchmann.cnl8@orange.fr
3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent **placer la publicité fournie si demandée** par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la Barge du CNL.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Classe	SA	Nombre de Courses
Samedi 2 Octobre 2021	Toutes les classes	9h30	1 à 3 courses
Dimanche 3 Octobre 2021	A, B, C, D et R	10h30	1 à 3 courses

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les Flammes de Groupe 1, 3 ou 5 selon la découpe du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2021.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer par VHF et par un panneau indiquant le N° de parcours sous le mât avec la pavillonnerie du Comité de Course.



PARTENAIRE OFFICIEL

PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Arrivée
<i>Bateau Comité de Course ou Barge du CNL / et une bouée rouge ou de parcours à l'autre extrémité</i>	<i>Voir Annexes Parcours</i>	<i>Bateau Comité de Course ou Barge du CNL / et une bouée rouge ou de parcours à l'autre extrémité</i>

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les épaves, les îles, ...

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange soit sur le Bateau du Comité de Course soit sur la Barge du CNL**, et **le côté parcours de la marque de départ ou une marque de parcours à l'autre extrémité**.
- 12.2 Rappel de la procédure de départ appliquée en régates sur l'Estuaire de la Gironde :
Procédure en 8 mins (SA) avec un Pavillon ROSE, puis 4 mins / 1 mins / 0 Top Départ
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72 L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu soit sur le Bateau Comité de Course soit sur la Barge du CNL**, et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.
- 14.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Groupe 1, 3 et 5	Type Côtier	30 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **30 minutes** après le premier bateau de chaque Groupe ayant effectué le parcours et fini, seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Club House du CNL.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le Club House du CNL. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (c) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à 18h le 02/10/2021, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Un élargement sera mis en place le samedi matin pour donner le Pavillon Rose à chaque skipper, le dimanche matin pour les changements d'équipiers, et le dimanche après-midi à la fin de la régata pour que les skippers rendent leurs Pavillons Rose.
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **Canal 72**.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT

- 20.1 Le remplacement de concurrents devra être signalé avant le 1^{er} jour de la compétition pour que l'organisation vérifie et l'enregistre (+ Pass Sanitaire)

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés avec un très grand Pavillon Rose du Trophée Estuaire Rose.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent rester à bord des bateaux jusqu'à leur arrivée au port le soir.

25. EMBLEMES

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port de Cavernes St Loubès.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

28. PRIX

Des prix seront décernés pour les 3 premiers au classement Scratch toutes classes pour le Trophée Estuaire Rose.

ARBITRES DESIGNES

Présidente du comité de course : Vanessa CHAVANNEAU

Adjoint du comité de course : Michel SALLABERY








ANNEXE IC N°1/6 : MAREES

HORAIRES MAREE pris sur <https://marine.meteoconsult.fr>

BOURG SUR GIRONDE

Horaires et coefficients 










20-40 41-60 61-80 81-100 101-129

VENDREDI 1	 Marée haute 03h40 6.13m	26
	 Marée basse 10h50 2.55m	
	 Marée haute 16h10 6.29m	31
	 Marée basse 23h47 2.30m	
SAMEDI 2	 Marée haute 04h46 6.37m	37
	 Marée basse 12h05 2.30m	45
	 Marée haute 17h08 6.57m	
DIMANCHE 3	 Marée basse 00h45 1.95m	53
	 Marée haute 05h36 6.61m	
	 Marée basse 13h00 1.95m	61
	 Marée haute 17h54 6.81m	

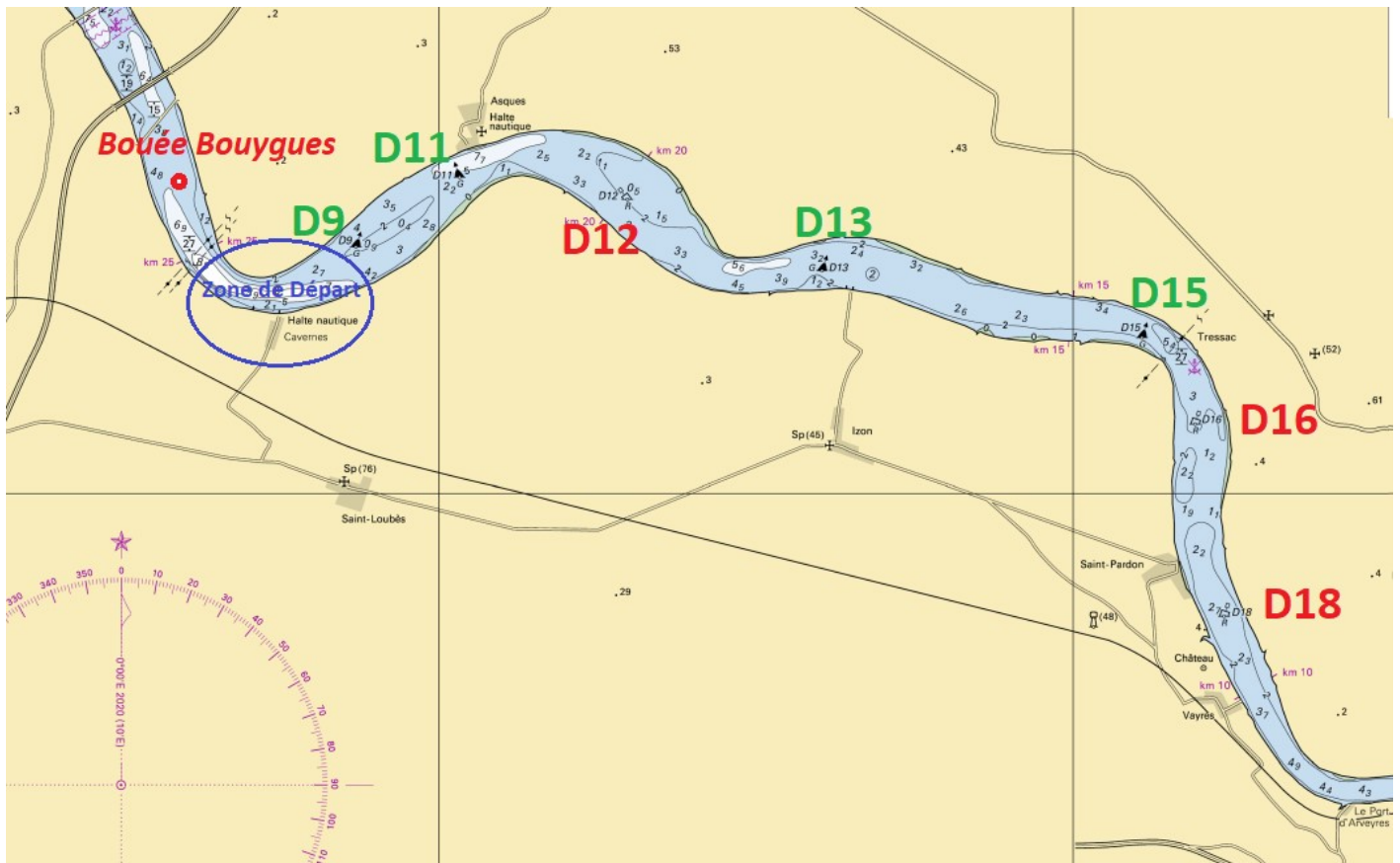
BORDEAUX

Horaires et coefficients 

20-40 41-60 61-80 81-100 101-129

VENDREDI 1	 Marée haute 03h19 3.75m	26
	 Marée basse 10h41 0.75m	
	 Marée haute 16h13 4.05m	31
	 Marée basse 23h33 0.60m	
SAMEDI 2	 Marée haute 04h52 4.10m	37
	 Marée basse 12h08 0.60m	45
	 Marée haute 17h27 4.45m	
DIMANCHE 3	 Marée basse 00h48 0.45m	53
	 Marée haute 05h57 4.45m	
	 Marée basse 13h17 0.50m	61
	 Marée haute 18h20 4.80m	

ANNEXE IC N°3/6 : Zone de Course pour le Dimanche 03/10/2021



ANNEXE IC N°4/6 : POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : **à toutes les marques des parcours**

ANNEXE IC N°5/6 : PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit

Parcours N°1 :

Départ : Bateau CC – Bouée D8 Tribord
 D1 Babord
 BA4 Babord
 D2 Babord
 Arrivée : Bateau CC – Bouée D4 Babord

Parcours N°2 :

Départ : Bateau CC – Bouée D4
 Bouée 60 Babord
 BA4 Tribord
 D1 Tribord
 D7 Tribord
 Arrivée : Bateau CC – Bouée D8 Babord

Parcours N°3 :

Départ : Barge Club CNL – Bouée Rouge Club Tribord
 Bouée Club Bouygues Tribord
 D9 Tribord
 D11 Babord à contourner
 D9 Babord
 Bouée Rouge Club Tribord
 Bouée Club Bouygues Tribord
 Arrivée : Barge Club CNL - Bouée Rouge Club Babord

Parcours N°4 :

Départ : Barge Club CNL – Bouée Rouge Club Babord
 D9 Tribord
 D11 Babord à contourner
 D9 Babord
 Arrivée : Barge Club CNL - Bouée Rouge Club Tribord

Parcours N°5 :

Départ : Barge Club CNL – Bouée Rouge Club Babord
 D9 Babord à contourner
 Bouée Rouge Club Tribord
 Bouée Club Bouygues Tribord
 Arrivée : Barge Club CNL - Bouée Rouge Club Babord

ANNEXE IC N°6/6 : COVID-19

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux **Page Facebook du Trophée Estuaire Rose et du Club Nautique Loubesien** seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1- Gestes barrières :

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto-questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au **[nom de la compétition]**, qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
- **Il est recommandé de porter le masque à tout moment.** Les personnes impliquées dans l'organisation de la compétition, les arbitres, les concurrents et les accompagnateurs (entraîneurs,...) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans **[nom de la compétition]** n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- **Référent COVID** : Le référent COVID sera Cédric KOWALSKI , 07 77 60 95 65

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :
 - Représentant de l'AO, Jean VACHER, Président du CNL
 - Président du Comité de Course,
 - Référent COVID,
- Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif » : <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant au **Trophée Estuaire Rose**, tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.

4. Cas suspect de COVID 19 :

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

5. « Admissibilité et inscription »: Accès au site de la compétition et participation :

a - Un « **pass sanitaire** » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous, âgées de 18 et plus :

1.1 Les concurrents

1.2 Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)

1.3 Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateurs, arbitres, représentants des classes..).

Ce **Pass sanitaire** se présente sous les formes suivantes :

L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

Ou Le résultat d'un test antigénique de moins ou d'un auto-test supervisé par un professionnel de santé de 72 heures, négatif,

Ou Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

Ou Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

b - Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un **Pass Sanitaire** et les personnes de moins de 18 ans recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter à chaque entrée sur le site de la compétition.

Pour plus d'information sur le « pass sanitaire » consulter :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>